

Analyse d'ensemble des communes métropolitaines de moins de 10 000 habitants

Au 1^{er} janvier 2009, la France métropolitaine compte **35 666 communes** de moins de 10 000 habitants regroupant **32,0 millions d'habitants**, soit 51 % de la population métropolitaine.

Ces communes gèrent en 2009 un **volume budgétaire de 36,5 milliards d'euros** et le montant des **recettes totales s'élève à 37,2 milliards d'euros**.

Le tableau suivant présente l'évolution, en euros courants et en euros constants, des recettes et des dépenses totales depuis 2003 :

Evolutions	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009**
Recettes réelles totales*	+3,5%	+2,7%	+3,9%	+2,6%	+3,2%	+0,2%	+0,2%
En euros constants**	+1,9%	+1,1%	+1,9%	+0,2%	+0,7%	-2,3%	-0,3%
Dépenses réelles totales*	+3,2%	+3,6%	+3,7%	+2,5%	+4,9%	-0,2%	-1,1%
En euros constants**	+1,6%	+1,9%	+1,6%	+0,1%	+2,4%	-2,6%	-1,6%

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP.

* Hors gestion active de la dette

** taux déflatés par l'indice des prix du PIB (actualisés en février 2011)

Les mouvements liés aux opérations de gestion active de la dette¹ ont été exclus de l'étude, car leur volume inégal selon les communes perturbe l'analyse des montants et des évolutions.

En 2009, les dépenses réelles totales (hors gestion active de la dette) réalisées par les communes de moins de 10 000 habitants de métropole **sont en légère baisse (-1,1 %)**.

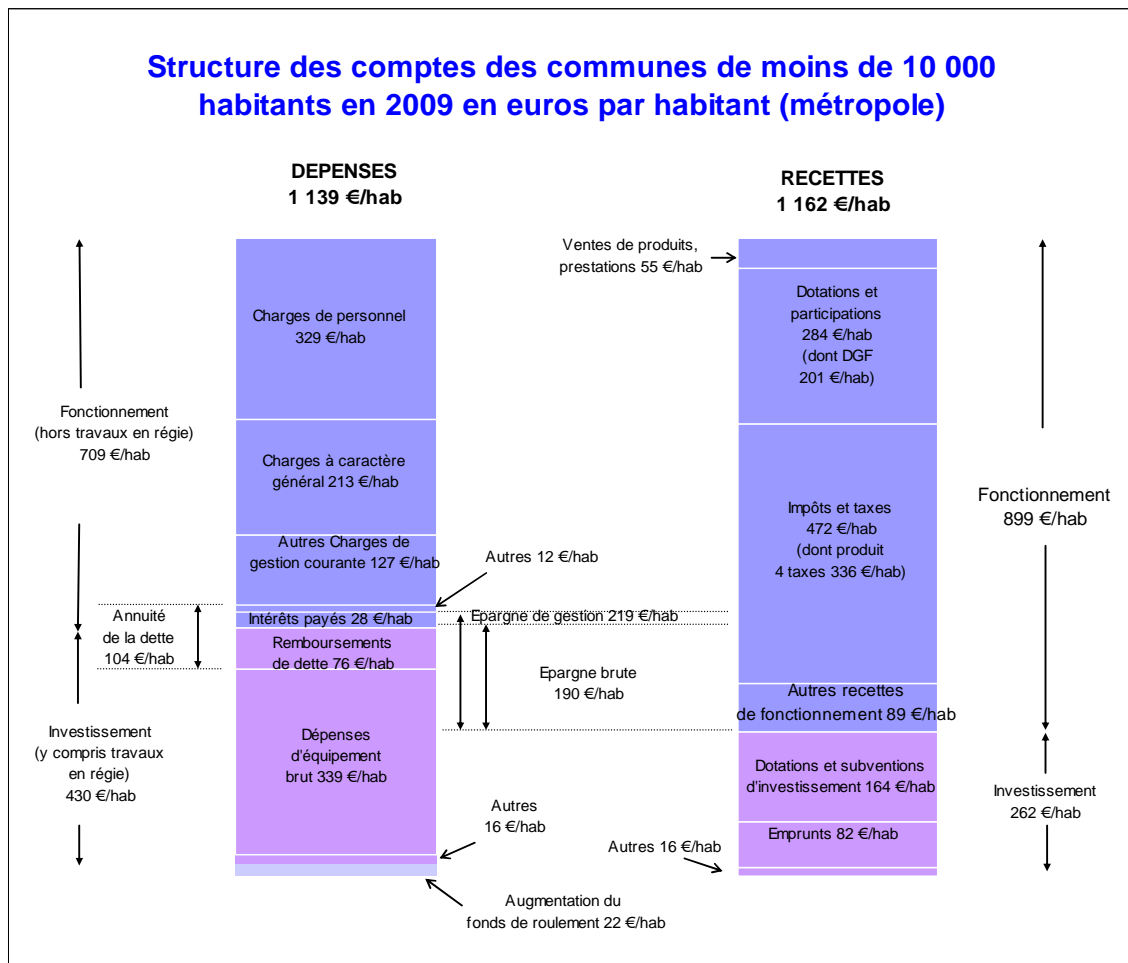
En euros constants, c'est-à-dire en ne tenant pas compte de l'inflation et de l'augmentation des prix, on constate une baisse de 1,6 % confirmant la tendance à la baisse amorcée en 2008.

Cette baisse est imputable à la diminution des dépenses d'investissement (-5,5 % en 2008 et -3,1 % en 2009) et à la stagnation des dépenses de fonctionnement. Ces évolutions s'expliquent par le contexte électoral, 2009 étant l'année du premier mandat de la nouvelle équipe municipale.

Le montant des ressources s'établit à un niveau supérieur à celui du total des dépenses, ce qui se traduit par une augmentation du fonds de roulement de 22 euros par habitant en 2009.

¹ Sont compris sous les termes de « gestion active de la dette » ou encore « réaménagement de dette » :

- d'une part, les remboursements anticipés de dette classiques refinancés par emprunt, comptabilisés à l'article 166 « refinancement de dette »
- d'autre part, les mouvements de dette équilibrés en dépenses et en recettes correspondant à l'utilisation des nouveaux produits de gestion active de la dette : crédit long renouvelable (CLTP), ouverture de crédit à long terme (OCLT) et prêt à capital et taux modulable (PCTM) comptabilisés à l'article 16449 « emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie : opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie ».



Sources : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion 2009 fournis par la DGFIP.

Les dépenses réelles totales des communes de moins de 10 000 habitants sont constituées pour 62,3 % par les dépenses réelles de fonctionnement et pour 37,7 % par les dépenses réelles d'investissement.

1 – Stagnation des dépenses de fonctionnement en 2009.

Les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux d'investissement en régie s'élèvent à 22,9 milliards d'euros en 2009, soit 709 euros par habitant, et ont évolué depuis 2003 de la façon suivante :

Evolution des dépenses de fonctionnement :

	2003	2004(1)	2005 (1)	2006	2007	2008	2009
En euros courants	-0,2 %	+1,7 %	+3,4 %	+3,3 %	+3,0 %	+3,5 %	+0,1 %
En euros constants*	-1,8 %	+0,1 %	+1,3 %	+0,9 %	+0,5 %	+1,0 %	-0,4 %

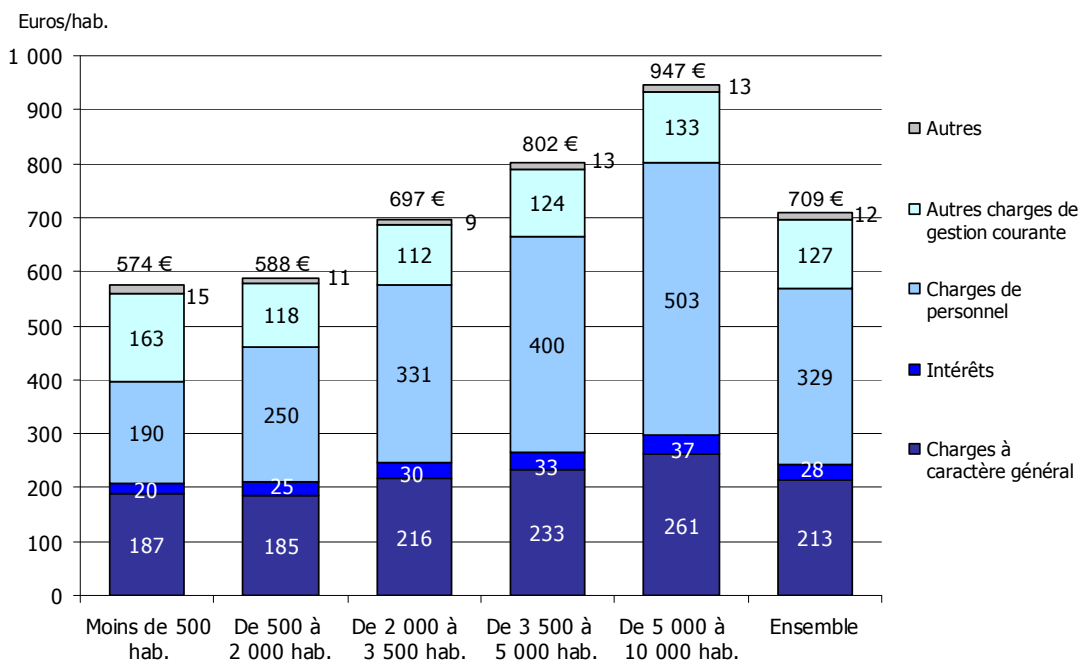
Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP.

* taux déflatés par l'indice des prix du PIB.

(1) Les subventions d'équipement ont été réintégrées en opération d'investissement en 2004 et 2005, afin de préparer le changement de nomenclature intervenu le 1er janvier 2006.

Le niveau des dépenses de fonctionnement exprimé en euros par habitant augmente avec la taille des communes. Ceci est à mettre en rapport avec les services disponibles dans les communes plus importantes et les coûts nécessaires pour assurer ces services.

Dépenses réelles de fonctionnement en euros par habitant



Sources : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion 2009 fournis par la DGFIP.

La structure des dépenses de fonctionnement est la suivante :

. **46,4 % de « charges de personnel et frais assimilés »** (rémunérations, charges sociales et aussi les impôts, taxes et versements assimilés qui s'y rapportent et les prestations versées au personnel extérieur au service). Ce poste qui représente donc la plus grande part des dépenses courantes atteint 10,6 milliards d'euros, soit 329 euros par habitant en 2009 contre 326 euros par habitant en 2008.

. **30,0 % de « charges à caractère général »** qui regroupent les achats stockés ou non stockés (principalement fournitures diverses et petit équipement) et les prestations de services extérieurs (redevances, loyers, primes d'assurance, études et recherches ainsi que rémunérations d'intermédiaires, honoraires, publicité, publications, relations publiques, transports de biens et de personnel, déplacements, missions, réceptions et frais postaux et bancaires...). Elles s'élèvent à 6,9 milliards d'euros et représentent 213 euros par habitant en 2009 comme en 2008.

. **17,9 % d'autres charges de gestion courante** qui se composent principalement des indemnités dues aux élus, des contingents et participations obligatoires et des subventions versées en fonctionnement. Ces charges atteignent 127 euros par habitant en 2009.

. **4,0 % d'intérêts payés.** Le niveau s'établit à 28 euros par habitant. Les charges d'intérêts ont diminué de 8,4 % en 2009, après avoir augmenté de 2,9 % en 2007 puis de 5,5 % en 2008. Cette inversion de tendance peut s'expliquer par des conditions plus favorables en matière d'emprunts.

2 – Stagnation des recettes de fonctionnement en 2009.

Pour financer leurs dépenses, les communes disposent de recettes de fonctionnement qui s'établissent à 28,8 milliards d'euros en 2009. Elles passent de 900 euros par habitant en 2008 à 899 euros par habitant en 2009, traduisant ainsi **une pause de leur croissance (-0,2 %)** par rapport à l'exercice précédent.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement depuis 2003 :

	2003	2004	2004	2006	2007	2008	2009
En euros courants	+2,2 %	+2,2 %	+3,7 %	+3,3 %	+2,9 %	+1,4 %	-0,2 %
En euros constants*	+0,5 %	+0,5 %	+1,6 %	+0,9 %	+0,5 %	-1,0 %	-0,8 %

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP.

* taux déflatés par l'indice des prix du PIB.

Les recettes de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

. 31,6 % de dotations et participations, essentiellement constituées par les dotations de l'État. Elles atteignent 9,1 milliards d'euros en 2009, soit 284 euros par habitant contre 289 euros par habitant en 2008.

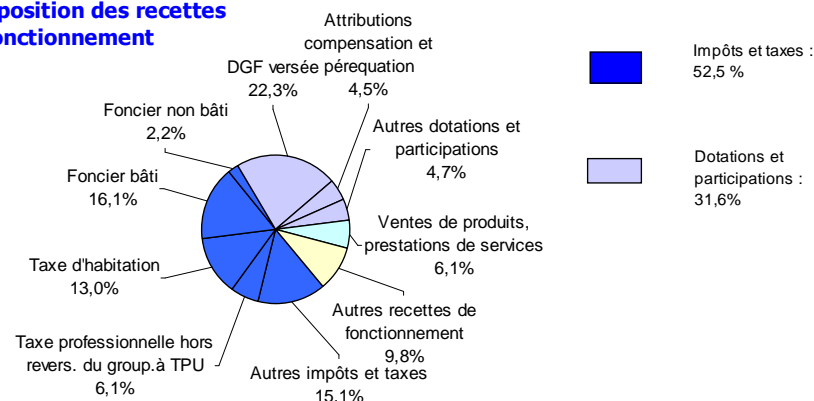
. 52,5 % d'impôts et taxes. Ils comprennent le produit des 4 taxes directement perçues par les communes, les reversements de TP des groupements à TPU, les taxes pour utilisation des services publics et du domaine (taxe d'enlèvement des ordures ménagères, droits d'occupation des sols, de port, de quai, de stationnement...) et diverses taxes (taxes d'électricité, sur les pylônes, débits de boisson, taxe de séjour, droits de mutation).

Les impôts et taxes s'établissent ainsi à 472 euros par habitant en 2009 et sont constitués à 71,3 % par le produit des contributions directes, à 17,5 % par la fiscalité reversée par les groupements et à 11,2 % par les autres impôts et taxes. **En moyenne, ce poste de recettes enregistre une croissance de 0,7 %.**

. 6,1 % de ventes de produits, prestations de services, marchandises, soit 55 euros par habitant en 2009 comme en 2008.

. 9,8 % d'autres recettes de fonctionnement, soit 89 euros par habitant contre 88 euros par habitant en 2008.

Composition des recettes de fonctionnement



Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion 2009 fournis par la DGFIP.

Nota bene : les reversements de taxe professionnelle des groupements à TPU aux communes membres sont inclus dans les « autres impôts et taxes », ce qui explique la faible part de la taxe professionnelle dans le graphique ci-dessus.

a – Les dotations de l'État

La **dotation globale de fonctionnement (DGF)** s'établit pour les communes de moins de 10 000 habitants à 6,6 milliards d'euros, soit 201 euros par habitant et enregistre une baisse de 2,5 % en 2009.

Elle comprend deux parts :

- la dotation forfaitaire des communes qui intègre une dotation de base, une part proportionnelle à la superficie, une part « compensation » correspondant à l'ancienne compensation « part salaires » de la taxe professionnelle ainsi qu'à la compensation des baisses de dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP), et enfin un complément de garantie.
- la part péréquation qui, aux côtés de la dotation de solidarité urbaine (DSU), désormais appelée « dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale », et de la dotation de solidarité rurale (DSR), inclut la dotation nationale de péréquation (DNP) remplaçant l'ancien fonds national de péréquation (FNP).

La **dotation générale de décentralisation (DGD)** perçue par les communes de moins de 10 000 habitants au titre des transferts de compétence en matière d'urbanisme, d'hygiène et de santé, de bibliothèques municipales, s'élève à 14,2 millions d'euros en 2009.

Les **attributions de compensation et de péréquation fiscales** représentent 41 euros par habitant en 2009. Leur montant s'établit à **1,3 milliards d'euros** en 2009.

Le **FSRIF** qui n'est pas une dotation de l'État, mais un mécanisme de solidarité, s'établit à 6,9 millions d'euros en 2009 et ne concerne que 21 communes de moins de 10 000 habitants (par comparaison, ce fonds s'élève à 174,7 millions d'euros pour les communes de plus de 10 000 habitants en 2009).

Le fonds de solidarité au sein des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF) institue un mécanisme de solidarité financière entre ces communes fondé sur un prélèvement sur les ressources fiscales des communes les plus riches (potentiel fiscal par habitant élevé) au bénéfice des communes défavorisées.

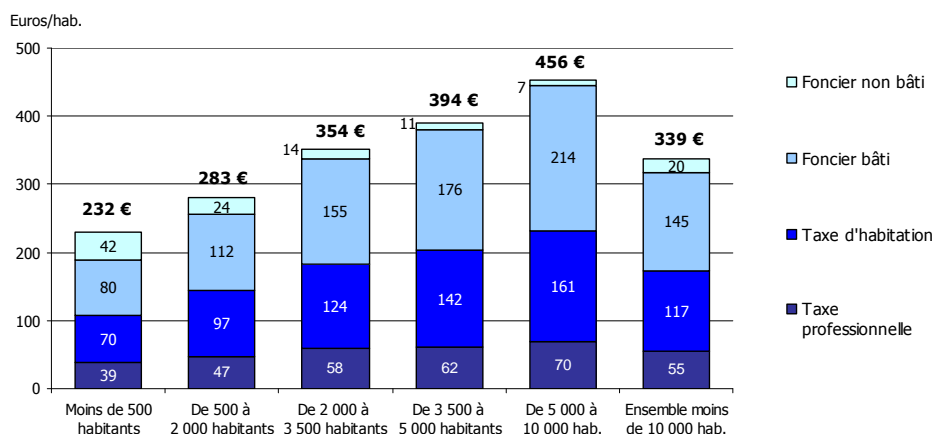
b – Les produits de fiscalité

Le **produit des quatre taxes** directement perçu par les communes s'élève à 10,9 milliards d'euros pour les communes de moins de 10 000 habitants, **soit 336 euros par habitant** en moyenne et **enregistre une croissance de 5,9 %** en 2009.

Ce produit varie fortement d'une strate à l'autre : alors qu'il est de 230 euros par habitant pour les plus petites communes, il s'élève à 452 euros par habitant pour celles de plus de 5 000 habitants.

De plus, comme on peut le constater sur le graphique suivant, la répartition du produit entre les 4 taxes est très différente en moyenne selon la taille démographique. Ainsi, la taxe sur le foncier non bâti, qui constitue environ un cinquième de la recette des plus petites communes en moyenne, ne représente qu'une part marginale pour les plus grosses communes.

Produit des quatre taxes en euros par habitant



Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion 2009 fournis par la DGFIP.

La fiscalité reversée par les groupements à TPU vers les communes membres s'élève à 83 euros par habitant en moyenne contre 81 euros par habitant en 2008.

Globalement, les produits de fiscalité : **produit des quatre taxes** directement perçu par les communes **et fiscalité reversée** représentent 419 euros par habitant et augmentent de 5,6 % par rapport à 2008.

Avec le développement de l'intercommunalité, la fiscalité directe des communes devient de plus en plus difficile à analyser indépendamment de celle des groupements auxquels elles appartiennent. En 2009, le nombre de communes de moins de 10 000 habitants appartenant à un groupement à TPU a augmenté de 4,0 % (contre 3,2 % en 2008). Il convient donc d'étudier l'ensemble du secteur communal : communes et groupements.

Le **produit des quatre taxes encaissé sur le territoire communal** par la commune et le groupement atteint 535 euros par habitant en 2009 (contre 509 euros par habitant en 2008).

Fiscalité directe des communes de moins de 10 000 habitants et de leurs groupements en 2009

	Évolution des produits	Évolution des bases	Évolution des taux
Taxe d'habitation	+7,5 %	+5,3 %	+2,1 %
Taxe professionnelle (hors TPE)	+8,3 %	+6,2 %	+2,0 %

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion 2009 fournis par la DGFIP.

Le produit des quatre taxes directes locales est fonction de la richesse fiscale et de la pression fiscale.

La richesse fiscale

La richesse fiscale d'une commune est désormais mesurée à l'aide d'un indicateur de ressources plus large que la notion de potentiel fiscal (voir encadré ci-contre). Le **potentiel financier** prend en compte non seulement les ressources fiscales mais aussi certaines dotations versées par l'Etat.

Le potentiel financier des communes calculé sur les valeurs 2009 pour la répartition de la DGF 2010 s'élève à 745 euros par habitant pour les communes de moins de 10 000 habitants ; il n'atteint que 545 euros pour les communes de moins de 500 habitants et représente 961 euros pour celles de 5 000 à 10 000 habitants.

Pour mémoire, le potentiel fiscal des communes de moins de 10 000 habitants utilisé dans le cadre de la répartition de la DGF s'élève à 606 euros par habitant. Il n'atteint que 406 euros pour les communes de moins de 500 habitants et représente 807 euros pour celles de 5 000 à 10 000 habitants (N.B. : la population utilisée dans ces calculs comprend les résidences secondaires, ce qui donne des montants en euros par habitant inférieurs à ceux du graphique suivant).

Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme des quatre produits :

Bases d'imposition communales 2009 x taux moyen national 2009

Les taux moyens nationaux 2009 sont :

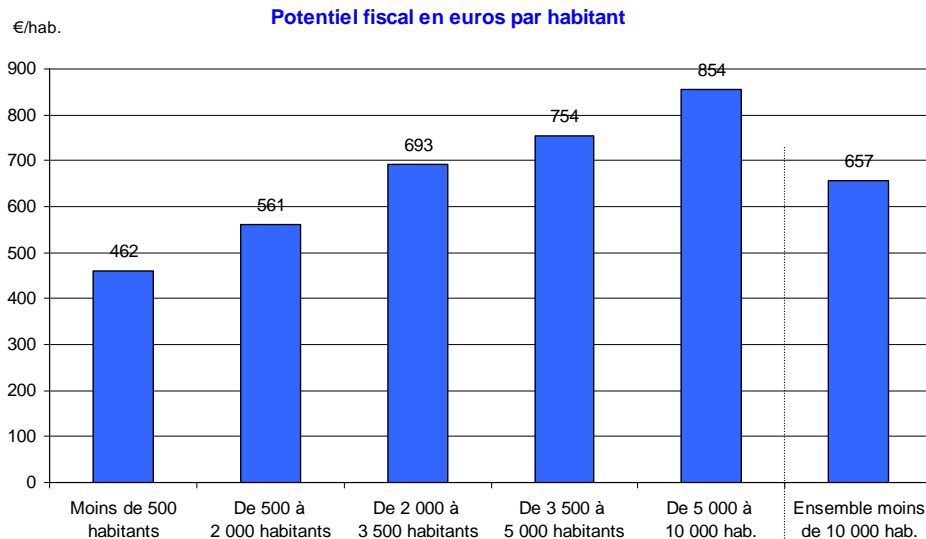
- foncier bâti : 19,20 %
- foncier non bâti : 45,58 %
- taxe d'habitation : 14,94 %
- taxe professionnelle : 16,14 %

Il s'agit des taux moyens nationaux du secteur communal (communes + groupements) calculés sur l'ensemble des communes toutes tailles confondues.

Le potentiel ainsi calculé sur l'exercice 2009 est celui utilisé pour les dotations 2010.

À ce total, s'ajoute, depuis 1999, la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de taxe professionnelle.

Pour le graphique ci-contre, on a utilisé la population totale au 01/01/2009 pour établir le montant en euros par habitant. Ce mode de calcul donne ainsi des montants par habitant plus élevés pour le potentiel fiscal que ceux cités précédemment.



Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion 2009 fournis par la DGFIP.

La pression fiscale : deux approches

1 - La pression fiscale globale peut être appréciée à partir du ratio :

produit des quatre taxes / potentiel fiscal *

appelé « coefficient de mobilisation du potentiel fiscal » (CMPF) qui compare le produit effectivement encaissé par la commune au produit moyen théorique.

La pression fiscale est d'autant plus importante que ce ratio est élevé.

*** le potentiel fiscal utilisé pour le calcul du CMPF ne comprend pas la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de TP.**

Depuis 2000, ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU. Il s'établit à 64,9 % en moyenne pour les communes de moins de 10 000 habitants n'appartenant pas à un groupement à TPU. On note de fortes variations d'une strate à l'autre (53,0 % pour les plus petites communes et 77,0 % pour celles de plus de 5 000 habitants).

- Pour les communes appartenant à un groupement à TPU, il est plus pertinent de calculer ce ratio en ne prenant en compte que la taxe d'habitation et les deux taxes foncières pour lesquelles elles restent « maîtres » des taux.

Le rapport du produit 3 taxes et du potentiel fiscal 3 taxes s'établit à 76,5 % en moyenne pour l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants en 2009.

Ce ratio diffère de l'effort fiscal calculé pour la DGF qui ajoute entre autres au produit des 3 taxes, celui de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

L'indicateur moyen de pression fiscale n'a aucune raison d'être égal à 100 : les bases utilisées dans le calcul du potentiel fiscal ne correspondent pas aux bases nettes d'imposition, et l'indicateur est calculé sur les seules communes de moins de 10 000 habitants (et non sur l'ensemble des communes).

- Avec le développement de l'intercommunalité, il est également intéressant de calculer un indicateur de pression fiscale « élargi » égal au rapport entre le produit fiscal encaissé sur le territoire communal par la commune et les groupements et le potentiel fiscal communal. Il s'élève à 88,3 % en 2009.

2 - L'analyse des taux d'imposition permet d'évaluer la pression fiscale taxe par taxe. Les taux moyens d'imposition des trois principales taxes des communes de moins de 10 000 habitants de métropole s'établissent, de 2002 à 2008, de la façon suivante :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Taxe d'habitation	10,7 %	10,9 %	11,0 %	11,1 %	11,2 %	11,2 %	11,4 %
Taxe professionnelle	10,3 %	10,3 %	10,4 %	10,3 %	10,3 %	10,6 %	10,7 %
Taxe foncier bâti	15,4 %	15,7 %	15,8 %	16,0 %	16,1 %	16,3 %	16,5 %

Sources : DGCL, DGFIP états 1259.

Le taux de taxe d'habitation croît avec la taille démographique : de 8,2 % pour les communes de moins de 500 habitants à 13,6 % pour celles de 5 000 à 10 000 habitants.

Par comparaison le taux moyen de taxe d'habitation pour les communes de 10 000 habitants et plus de métropole est de 17,3%.

3 – Une baisse du niveau d'épargne en 2009

L'épargne de gestion est le solde entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses de gestion. Elle permet de mesurer les marges de manœuvre des collectivités locales par rapport à leur fonctionnement courant avant la prise en charge des intérêts.

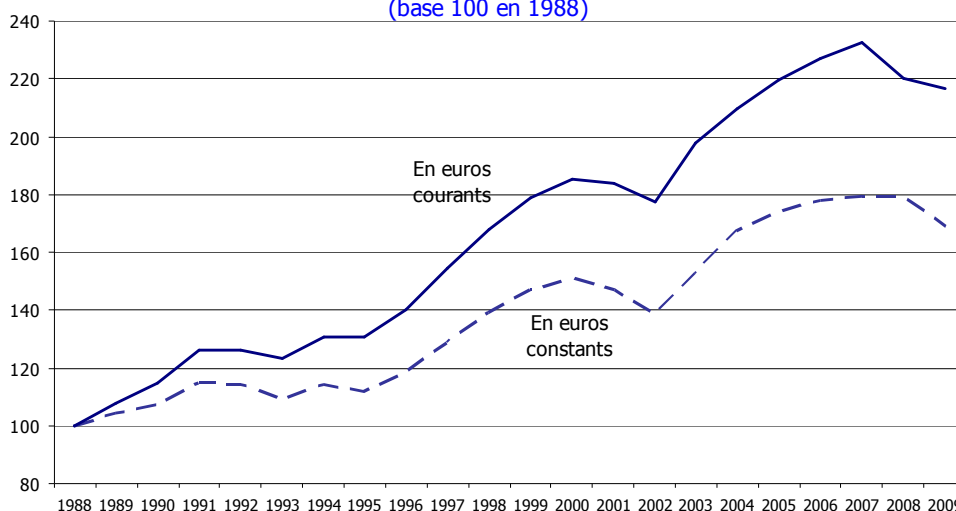
L'**épargne de gestion** pour les communes de moins de 10 000 habitants s'élève à 219 euros par habitant et **diminue donc de 2,5 %** en 2009 ce qui signifie une **baisse du niveau d'épargne en 2009**.

L'**épargne brute**, égale à l'épargne de gestion diminuée du montant des charges d'intérêts, représente **6,1 milliards d'euros** pour l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants, soit une moyenne de 190 euros par habitant.

En 2009, **l'épargne brute diminue de 1,6 %** confirmant ainsi la rupture amorcée en 2008. Cette décroissance amoindrit le niveau d'épargne et les capacités d'autofinancement pour les communes de moins de 10 000 habitants.

En revanche le niveau atteint par l'épargne brute est tout de même suffisant pour financer les remboursements de dette hors gestion active de la dette dont le montant s'élève à 2,4 milliards d'euros. Cette dernière a diminué de 2,7% en 2009.

Evolution de l'épargne brute en euros courants et constants
(base 100 en 1988)



Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP.

Le taux d'épargne reste stable par rapport à 2008 :

	2003	2004 (a)	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Taux d'épargne brute (1)	21,7%	22,1%	22,8%	23,1%	23,1%	23,0%	21,3%	21,1%

(1) épargne brute rapportée aux recettes réelles de fonctionnement

(a) taux calculé en réintégrant les subventions d'investissement en fonctionnement de façon à obtenir un taux comparable à celles des exercices précédents

et décroît avec la taille des communes :

	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble
Taux d'épargne brute (1)	25,4%	23,3%	22,1%	19,2%	17,3%	21,1%
Taux d'épargne nette (2)	17,2%	14,3%	13,5%	11,0%	9,6%	12,8%

(2) épargne nette rapportée aux recettes réelles de fonctionnement

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFiP.

4 – Une baisse de l'investissement direct en 2009

Les **dépenses réelles d'investissement** y compris les travaux en régie et hors gestion active de la dette s'élevèrent à **13,8 milliards d'euros** soit 430 euros par habitant (contre 443 euros par habitant en 2008).

- **Les remboursements de dette**, d'un montant total de 2,4 milliards d'euros en 2009, soit 76 euros par habitant (contre 78 euros par habitant en 2008), diminuent légèrement (-2,7 %).

- **Les dépenses d'équipement brut**, Après les progressions des dépenses d'équipement brut observées depuis 2003 et la chute de celles-ci en 2008 (-6,8 %), 2009 constitue une deuxième année de baisse de l'investissement direct (-3,2 %).

Cette baisse de l'investissement direct communal pour 2008 et 2009 illustre l'influence du cycle électoral sur les dépenses d'équipement brut des communes, à savoir une forte augmentation en année $n-1$, baisse en année n et $n+1$. En effet les conseils municipaux ont été réélus en 2008 d'où la chute de l'investissement direct des communes en 2008 et la confirmation de la baisse en 2009.

La baisse des investissements directs communaux concerne l'ensemble des strates de population :

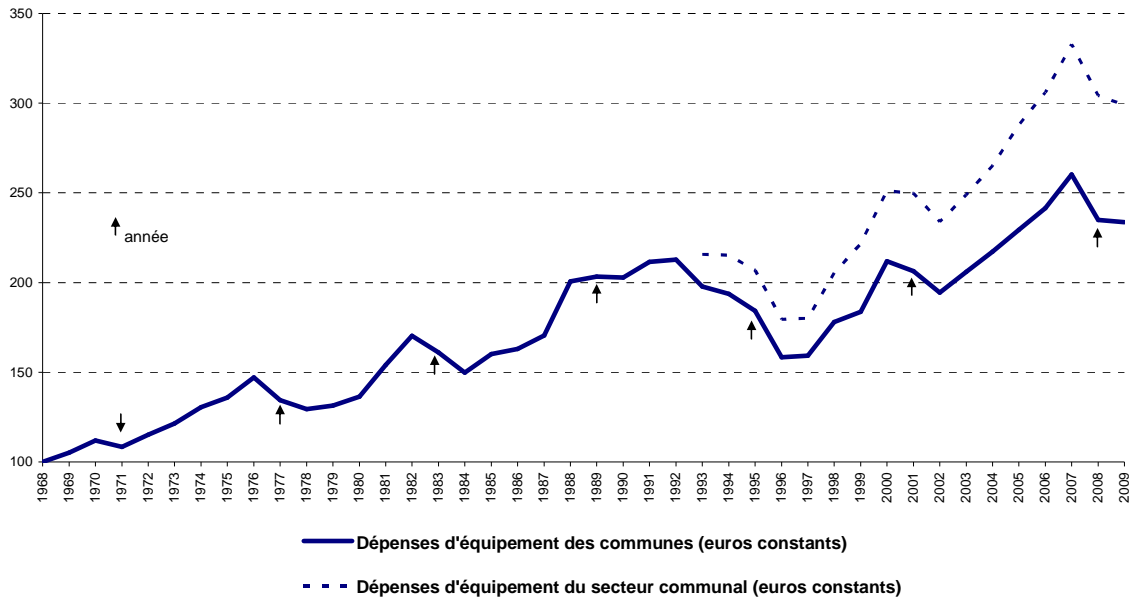
Exercice 2009	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble
Équipement brut (en € / hab.)	380	329	337	322	332	338
Évolution 2008/2009	+0,7 %	-1,8 %	-5,3 %	-2,8 %	-6,7 %	-3,2 %

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion 2009 fournis par la DGFiP.

Les dépenses d'investissement des petites communes sont relativement stables d'une strate de population à l'autre, contrairement aux dépenses de fonctionnement qui augmentent avec la taille des communes.

Ce sont toujours les petites communes qui restent les plus gros investisseurs avec 10,9 milliards d'euros de dépenses d'équipement brut. Pour information, les dépenses d'équipement brut dans les communes métropolitaines de plus de 10 000 habitants (hors Paris) atteignent 8,9 milliards d'euros, soit 311 euros par habitant.

Dépenses d'équipement brut des communes et du secteur communal (communes + groupements à fiscalité propre), base 100 en 1968



N.B. : dépenses d'équipement brut pour la totalité des communes (moins de 10 000 habitants et plus de 10 000 habitants)
 Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFiP.

En 2007, le niveau d'effort atteint était très élevé (+10,0 % sur un an). En 2008, année d'élection municipale, puis en 2009, la baisse des dépenses d'équipement brut peut donc sembler modeste. Mais l'effort d'équipement est encore à un niveau important, largement supérieur à ceux de 2004, 2005 et 2006.

5 – Une baisse du recours à l'emprunt et une hausse du FCTVA.

Les recettes réelles d'investissement progressent légèrement en 2009, avec une hausse de 1,9 %. Elles s'établissent à 8,4 milliards d'euros soit 262 euros par habitant (contre 258 euros par habitant en 2008). Cette légère hausse résulte de l'effet conjugué d'une forte hausse des dotations et subventions (+16,6 %), qui composent la majeure partie des recettes propres d'investissement, et d'une baisse importante du recours à l'emprunt, pour la deuxième année consécutive (-10,0 % en 2008 et -17,6 % en 2009).

- Les subventions et participations reçues s'élèvent à 5,254 milliards d'euros (contre 4,375 milliards d'euros en 2008) et se composent :

- d'une part, des subventions d'investissement : 2,567 milliards d'euros ;
- d'autre part, des dotations : 2,687 milliards d'euros, qui comprennent le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : 2,294 milliards d'euros ;
 Le FCTVA a quasiment doublé entre 2007 et 2009 (il est calculé sur la base des dépenses réalisées deux ans auparavant). Cette très forte augmentation du FCTVA est la conséquence de la hausse de l'équipement des communes en 2007, due au plan de relance de l'économie.

- Les emprunts s'établissent à 2,6 milliards d'euros, soit 82 euros par habitant (contre 100 euros par habitant en 2008). Ils représentent 31,3 % des recettes réelles d'investissement.

6 – Une baisse de l'endettement des communes en 2009.

En 2009, les communes de moins de 10 000 habitants affichent en moyenne une baisse de leur endettement de 1,8 % en euros courants, ce qui correspond, en euros constants, à une baisse de leur endettement de 2,3 % par rapport à 2008. Pour chacune des strates de population, la tendance est à la baisse.

L'encours de la dette communale s'élève à 22,7 milliards d'euros au 31 décembre 2009, soit **709 euros par habitant**. Le niveau d'endettement augmente avec la strate démographique : de 482 euros pour les communes de moins de 500 habitants à 940 euros pour celles de 5 000 à 10 000 habitants.

Hors gestion active de la dette, le niveau atteint par le montant des emprunts (2,6 milliards d'euros) est supérieur à celui des remboursements de dette (2,4 milliards d'euros). Cette écart se réduit par rapport à 2008, d'où la baisse de 1,8 % de l'encours de dette pour 2009.

- La charge de l'endettement peut être mesurée par **l'annuité de la dette payée** (intérêts payés + remboursements de dette). L'annuité hors réaménagement de dette atteint 3,4 milliards d'euros, soit 104 euros par habitants.

Cette baisse (-4,2 %) est le résultat des diminutions conjuguées des remboursements de la dette (-2,9 %) et des charges d'intérêts (-8,4 %).

Le taux moyen d'intérêt des emprunts réalisés dans le passé peut être mesuré par le rapport « intérêts / dette en capital ». Ce taux moyen d'intérêt apparent est une valeur moyenne qui prend en compte le cumul d'emprunts d'anciennetés variables et de dates d'échéances variables, ce qui a pour conséquence un effet de lissage qui ne traduit les variations de sens qu'avec un certain retard.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Taux moyen d'intérêt	4,9 %	4,4 %	4,1 %	4,2 %	4,2 %	4,3 %	4,0 %

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP.

Ce rapport est stable sur la période « 2005-2009 », malgré une légère baisse en 2009, après avoir diminué depuis plusieurs années, principale conséquence de la baisse des taux d'intérêt et des procédures de réaménagement de la dette qui en découlaient. Ce constat est à mettre en parallèle avec le niveau particulièrement bas atteint en 2005.

Le taux d'endettement, obtenu en rapportant l'annuité de la dette aux recettes réelles de fonctionnement s'établit à 11,6 % en 2009.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Taux d'endettement	15,0 %	14,2 %	13,6 %	12,6 %	12,2 %	12,1 %	11,6 %

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP.

Ce taux a sensiblement diminué ces dernières années. Ceci est dû à des comportements plus prudents et une meilleure gestion active de la dette.

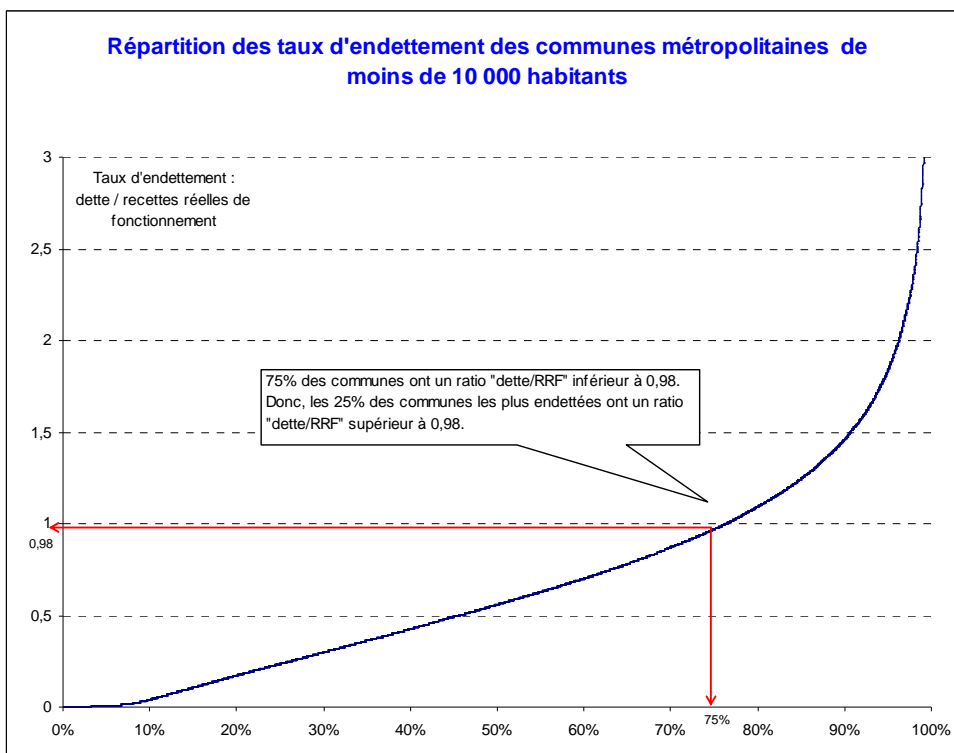
- Deux ratios permettent d'évaluer le poids relatif de l'encours de dette et de sa charge, la référence étant les recettes courantes (ces deux ratios font partie des onze ratios de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales) :

- « la marge d'autofinancement courant » (MAC), exprimée en %, qui rapporte les dépenses de gestion augmentées de l'annuité de dette hors gestion active de dette aux recettes courantes : un ratio supérieur à 100 % exprime que la charge de la dette n'est pas totalement financée par les recettes de fonctionnement. Le ratio moyen s'établit à 87,3 % en 2009 comme en 2008. Cela signifie qu'environ 12,7 % des recettes réelles de fonctionnement restent disponibles pour le financement des autres dépenses d'investissement et en particulier pour l'équipement.
- l'encours de la dette au 31 décembre représente 79 % des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2009.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Encours de dette / RRF	0,80	0,79	0,78	0,78	0,79	0,80	0,79

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFiP.

La moyenne cache de grandes disparités entre les communes. De nombreuses communes sont très peu endettées, ainsi 40 % des communes de moins de 10 000 habitants ont un ratio « dette / rrf » inférieur à 0,43. En revanche, pour 10 % de ces communes ce ratio est supérieur à 1,45 et 3,5 % d'entre elles sont dans une situation préoccupante avec un ratio supérieur à 2.



Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion 2009 fournis par la DGFiP.

7 - Le fonds de roulement au 31 décembre 2009

La **variation du fonds de roulement** pour les communes de moins de 10 000 habitants, calculé par différence entre les recettes et les dépenses totales, est une nouvelle fois positive sur l'exercice 2009 (+719 millions d'euros, elle était de +199 millions en 2008, de +102 millions en 2007 et de +644 millions en 2006).

Le **fonds de roulement** des communes de moins de 10 000 habitants atteint en fin d'exercice **10 424 millions d'euros**. Si l'on rapporte le volume de ce fonds de roulement au 1^{er} janvier 2009 aux dépenses totales de l'exercice, il représente en moyenne 95 jours de dépenses soit 5 fois plus que ce qu'affichent les communes de 10 000 habitants et plus. Cette différence s'explique aisément par le fait que les petites communes ne peuvent pratiquer le même type de gestion de trésorerie que les grosses collectivités.